



Grand Conseil
Commission de justice

Grosser Rat
Justizkommission

**Rapport de la commission de justice (COJU)
à l'attention du Grand Conseil**

**Elections des
Procureur général
et
Premier procureur du Haut-Valais**

Sion, novembre 2012

Présidence : Philipp Matthias BREGY

Rapporteur : Edmond Perruchoud

La commission de justice a siégé le mercredi 14 novembre 2012 de 14 h 00 à 17 h 30, en séance ordinaire, dans une salle de réunion du Grand Conseil, Grand Pont 4 à Sion, selon l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 15 octobre 2012, avec notamment les articulations suivantes:

- 14 h 00 : préparation des auditions des candidats avec le concours de M. le Procureur général Jean-Pierre GROSS
- 15 h 00 : audition de M. le Procureur général adjoint Nicolas DUBUIS
- 15 h 30 : audition de M. le Premier procureur de l'Office régional du Valais central Olivier ELSIG
- 16 h 00 : délibérations
- 16 h 45 : audition de M. le Procureur auprès de l'Office régional du Haut-Valais Rinaldo ARNOLD
- 17 h 15 : délibérations

1. Composition de la commission

Membres	14.11.2012
Philipp Matthias BREGY, président	X
Serge METRAILLER, vice-président	X
Marie-Madeleine BONVIN	X
Olivier DELALOYE	X
Alain DE PREUX (partiellement présent)	excusé
Willy GIROUD	X
Michelle GRANDJEAN BÖHM	X
Pascal LUISIER	X
Pascal NIGRO	excusé
Edmond PERRUCHOUD	X
Jérémie PRALONG	X
Philipp SCHNYDER	excusé
Jean-Claude VOCAT	X

Claude BUMANN, secrétaire de la commission	X
--------------------------------------------	---

Invité pour la partie préparatoire

M. le Procureur général Jean-Pierre GROSS	X
-------------------------------------------	---

En vertu de l'article 43 alinéa 1 du règlement du Grand Conseil (RS-VS171.100), la COJU prépare l'élection des autorités judiciaires et du ministère public, les groupes politiques non représentés entendus. Actuellement, seul le groupe SVPO/Freie Wähler n'est pas représenté au sein de la COJU.

M. Franz RUPPEN, représentant du groupe SVPO/Freie Wähler, a dûment été convié. Toutefois, celui-ci s'est vu dans l'impossibilité de participer à la séance et s'est excusé.

I ELECTION DU PROCUREUR GENERAL

2 Exposé de M. le Procureur général Jean-Pierre GROSS

Comme projection du profil qu'il y a lieu d'attendre d'un tel magistrat, M. le Procureur général décrit de manière générale son activité dans les termes suivants:

1. Aptitude à diriger efficacement un service

- Le ministère public est doté d'une organisation hiérarchique et de presque deux douzaines de procureurs très bien formés, mais également pour certains d'un ego bien développé.
- La médiation et la délégation sont également très importantes.

2. Aptitude à entretenir de bonnes relations avec tous les partenaires

- Les relations avec les autorités judiciaires, en particulier les juges des mesures de contraintes et les juges de district, avec les tribunaux d'autres cantons.
- Les relations avec la police: une relation très importante est celle avec le Cmdt de la police cantonale.
- Les relations avec les autorités politiques: le Conseil d'Etat, le responsable des établissements pénitentiaires, le chef du service administratif et juridique du département compétent, la COJU.
- Les relations avec l'administration cantonale: le service informatique, l'Inspection des finances, le réseau de la santé.
- Les relations avec les ministères publics étrangers, en particulier la France (tous les cantons frontaliers (BS, SO, JU, VD, GE, VS) participent à cette conférence).

3. Aptitude à collaborer

- La collaboration intercantonale et internationale, en particulier avec le procureur de la Confédération; il existe une conférence des procureurs de Suisse et de Suisse romande, servant en premier lieu à fixer partout les mêmes critères.
- Le procureur – ou un collaborateur délégué – siège également dans plusieurs commissions.
- Des contacts en lien avec l'application des accords intercantonaux et internationaux.
- Le talent pour la négociation, car le travail de persuasion fait également partie des tâches, afin de défendre avec succès les intérêts du canton du Valais.
- L'aptitude à exécuter également le travail de procureur à proprement parler.

4. Autres aptitudes

- Maîtrise de l'art de plaider.
- Des connaissances du droit pénal et (sélectives) du droit international.
- Assurer la direction des dossiers sensibles.
- Garder son calme.
- Savoir déléguer.
- Etre capable d'encaisser des coups.

- Etre apte à décider seul, car en définitive la responsabilité n'est partagée avec personne d'autre.
- Maîtriser l'allemand.
- Disposer de bonnes connaissances des hommes.

5. Divers

- Il est aussi très important qu'il ait à ses côtés un procureur général adjoint compétent avec lequel il peut entretenir une excellente entente.
- Le bureau tient environ 8 à 10 séances par an, de nombreuses décisions sont prises par voie de correspondance, mais son successeur peut tout à fait opter pour un autre mode de fonctionnement avec plus de séances.

In fine M. le Procureur général GROSS n'entend pas se prononcer sur le choix d'un candidat, car il a collaboré positivement avec chacun des deux candidats; il relève que la sélection en cours n'a pas été abordée au sein du bureau s'agissant d'une décision compétant au Parlement.

3 Mission et travaux préparatoires

Par lettre du 23 août 2012 adressée au Grand Conseil du canton du Valais, M. le Procureur Général Jean-Pierre Gross a déclaré faire valoir son droit à la retraite et a donné sa démission pour le 30 septembre 2013.

La **compétence** est conférée à la COJU à l'article 43 alinéa 1 du RGC, selon lequel: «Elle prépare l'élection des autorités judiciaires et du ministère public, les groupes politiques non représentés entendus.»

Les **mises au concours** ont été rédigées par le chef du Service parlementaire, M^e Claude Bumann, et publiées dans les Bulletins Officiels des 21 et 28 septembre 2012 et dans le Temps du 21 septembre 2012. Le chef du Service parlementaire a procédé à l'ouverture des dossiers de candidature.

Les dossiers déposés par les candidats ont pu être librement **consultés** par les membres de la COJU.

Les candidats ont fourni tous les **documents** requis dans l'appel d'offres (curriculum vitae, diplômes, extraits du casier judiciaire et du registre des poursuites). Les candidats sont titulaires des diplômes d'avocat et de notaire et remplissent ainsi les conditions formelles requises.

4 Auditions (résumé des vacations)

La Commission *in corpore* a procédé ensuite aux auditions selon le programme exposé ci-dessus (*supra*). Un canevas de questionnaire préalablement élaboré a servi de fil conducteur. Les auditions sont conduites alternativement en français (par le vice-président Serge Métrailler) et en allemand (par le président Philipp Matthias Bregy). Des questions ont aussi été posées par des membres de la commission.

M. Elsig a remis aux membres de la commission un opuscule documentant sa conception du ministère public.

A l'issue de l'audition, dans un souci de discrétion, les magistrats en concurrence ont été interpellés quant au maintien de leur candidature dans l'hypothèse où la commission ne les préaviserait pas. M. Dubuis déclare maintenir sa candidature en tout état. M. Elsig réserve sa décision.

5 Délibérations et préavis

Après les auditions, le président Philipp Matthias Bregy ouvre la discussion:

La commission unanime relève les grandes compétences des deux candidats. Toutefois, une question esquivée a interpellé certains membres de la COJU. La maîtrise de la langue allemande est satisfaisante avec une plus grande aisance pour l'un des deux. Toutes ces considérations amènent la commission à conclure à une aptitude équivalente pour les deux personnes. Se gardant d'appréciations subjectives et libérés de contingences politiques, les membres de la COJU avouent se trouver devant un choix cornélien. Le fait que M. Dubuis occupe la fonction de procureur général adjoint est avancé comme un critère revêtant une certaine acuité.

Il est constant que la COJU se doit d'émettre une proposition qui doit porter sur une seule personne. Elle assume ainsi la responsabilité que le Parlement lui confère comme commission de haute surveillance dans un domaine particulièrement sensible et complexe.

Pour écarter toute interférence, en application analogique de l'article 32 RGC, il est décidé de procéder au vote aux bulletins secrets. Finalement, la commission décide à la majorité que les résultats numériques devront être indiqués dans le rapport.

6 Proposition de nomination

Au vote à bulletins secrets des 11 membres de la COJU présents, tous les bulletins étant valables, il est donné acte du résultat de la manière suivante:

- M. Nicolas Dubuis : 7 voix
- M. Olivier Elsig : néant
- bulletins blancs : 4

De ce fait, la commission de justice préavise M. Nicolas DUBUIS.

II ELECTION DU 1^{ER} PROCUREUR DE L'OFFICE DU HAUT-VALAIS

1 Mission et travaux préparatoires

Suite à la démission du titulaire actuel, la **mise au concours** a été rédigée par le chef du Service parlementaire, M^e Claude Bumann, et publiée dans les Bulletins Officiels des 21 et 28 septembre 2012, dans le Walliser Bote du 27 septembre 2012 et sur le site Internet Monster.ch.

Une candidature unique a été enregistrée, celle de M. Rinaldo ARNOLD, actuel procureur de l'Office régional de Viège. Le chef du Service parlementaire a procédé à l'ouverture de ce dossier.

Le dossier déposé par le candidat unique a pu être librement **consulté** par les membres de la COJU.

Le candidat a fourni tous les **documents** requis dans l'appel d'offres (curriculum vitae, diplômes, extraits du casier judiciaire et du registre des poursuites). Le candidat est titulaire d'un diplôme d'avocat.

2 Audition

Selon le canevas de questionnaire élaboré à cet effet, M. Arnold expose sa conception de l'organisation et le mode de travail de l'Office régional de Viège aux membres de la COJU. L'audition a été conduite en langue allemande avec quelques questions formulées en français.

3 Délibérations, préavis et proposition de nomination

Du fait d'une candidature unique, à main levée, les 10 membres de la commission présents proposent au Parlement M. Rinaldo ARNOLD comme 1^{er} Procureur de l'Office régional du Haut-Valais.

Réchy/Naters, le 20 novembre 2012

Le Président:

Le Rapporteur:

(Philipp Matthias BREGY)

(Edmond Perruchoud)

Remarque : Les dossiers des candidats sont à disposition des membres du Grand Conseil pendant la session de décembre au secrétariat du Service parlementaire.